

Oyonnax, le 28 Mai 2026

**Objet : lettre d'information aux riverains - travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable de la Route des Clarines, Route de la Fauconnière et Rue de la Tournerie - BELLEYDOUX**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de ses compétences « assainissement » et « eau potable », Haut-Bugey Agglomération a mandaté le groupement d'entreprises VINCENT TP/SNTP pour réaliser des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable sur la Route des Clarines, Route de la Fauconnière et Rue de la Tournerie à BELLEYDOUX.

Il est prévu que les travaux se déroulent pendant la période du **01 juin 2026 à fin décembre 2026** :

**Semaine du 01/06/2026 au 05/06/2026** : installation du chantier et réalisation de sondages ponctuels sur les réseaux existants – circulation par alternat de feux.

- **Secteur 1** : les travaux sont programmés du **08/06/2026 à fin Juillet 2026 sur le bas de la Route de la Fauconnière (voir en jaune sur le plan ci-dessous)**. Les travaux seront réalisés par Vincent TP et se feront en route barrée, avec mise en place d'une déviation par la route de la Poyat. L'accès aux propriétés des riverains sera maintenu pendant cette période.

Pendant les travaux, nous vous remercions de déposer vos ordures ménagères dans les bacs de regroupement prévus à cet effet (voir ronds bleus sur le plan ci-dessous). Les jours de collecte et modalités de collecte resteront inchangés.

- **Secteur 2** : les travaux sont programmés de **fin juin à fin juillet 2026 sur la Rue de la Tournerie (voir en rouge sur le plan ci-dessous)**. Les travaux seront réalisés par SNTP et la circulation sera assurée par alternat de feux.

**Les travaux seront arrêtés pendant les 3 premières semaines d'août et la circulation sera rétablie sans contraintes pendant cette période.**

- **Secteur 3** : les travaux sont programmés du **25/08/2026 à fin décembre 2026 sur le centre de la Route de la Fauconnière (voir en rose sur le plan ci-dessous)**. Les travaux seront réalisés par Vincent TP et se feront en route barrée, avec mise en place d'une déviation par la route de la Poyat. L'accès aux propriétés des riverains sera maintenu pendant cette période.

Pendant les travaux, nous vous remercions de déposer vos ordures ménagères dans les bacs de regroupement prévus à cet effet (voir ronds bleus sur le plan ci-dessous). Les jours de collecte et modalités de collecte resteront inchangés.

- **Secteur 4** : les travaux sont programmés du **25/08/2026 à fin octobre 2026 sur la Route des Clarines (voir en bleu sur le plan ci-dessous)**. Les travaux seront réalisés par SNTP et la circulation sera assurée par alternat de feux.

- **Secteur 5** : les travaux sont programmés de **début novembre 2026 à fin décembre 2026 sur le haut de la Route de la Fauconnière (voir en vert sur le plan ci-dessous)**. Les travaux seront réalisés par SNTP et la circulation sera assurée par alternat de feux.

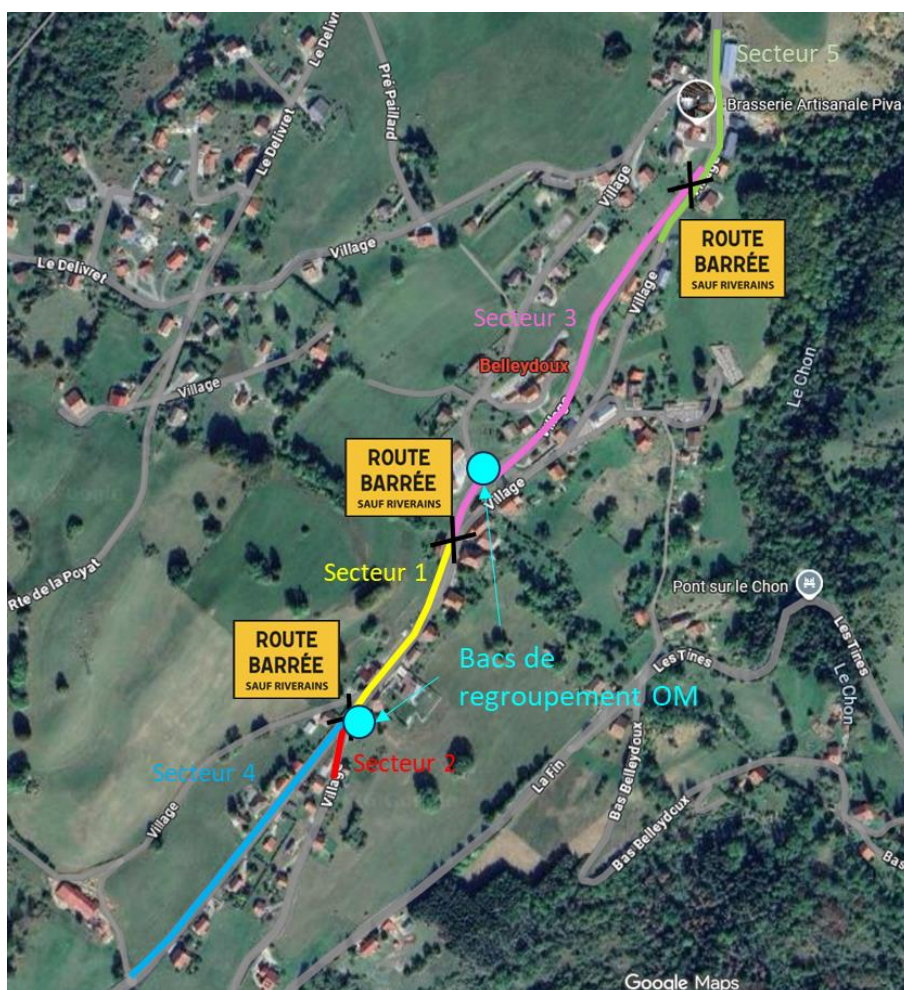
**Transports scolaires :**

Les transports scolaires seront assurés pendant la durée des travaux. Pendant le mois de juin, un unique arrêt provisoire de ramassage sera installé pour tous les élèves du village au niveau de la croix, au carrefour Rue de la Tournerie/Route de la Fauconnière. A partir de la rentrée de septembre et jusqu'à la fin des travaux, le ramassage scolaire se fera uniquement devant l'Eglise.

### Déviations :

Pendant la durée des travaux, une déviation sera mise en place par la route de la Poyat pour assurer la desserte locale (dans les deux sens de circulation). La rue des Lapidaires et la rue de la Fruitière resteront accessibles pour contourner les travaux du secteur 3 à l'avancement du chantier.

Les poids lourds et la circulation des véhicules légers en transit Ain/Jura seront déviés via les RD85 et RD25, au niveau d'Oyonnax/Viry/Les Bouchoux.



### Rappel mise en séparatif eaux usées/eaux pluviales :

À l'issue des travaux de mise en séparatif des réseaux publics d'assainissement réalisés par HBA, il est rappelé que les riverains devront mettre en conformité leurs branchements sur la partie privative, en séparant leurs eaux usées et leurs eaux pluviales. Cette mise en conformité devra être réalisée dans un **délai de 2 ans**.

Les entreprises mettront tout en œuvre afin que la gêne occasionnée par les travaux soit la plus réduite possible.

Dans l'attente ou pendant les travaux, vous pouvez contacter les référents de l'opération en cas de besoin :

- **Haut-Bugey Agglomération** – Maître d'ouvrage

Maison de l'Eau – 160 Cours de Verdun – 01100 OYONNAX – 04.74.12.12.75 - [servicedeseaux@hautbugey-agglomeration.fr](mailto:servicedeseaux@hautbugey-agglomeration.fr)

- **Cabinet MONTMASSON** – Maître d'œuvre

12 A rue du Pré Faucon – CS 40435 – 74940 ANNECY-LE-VIEUX - 04 50 57 04 45 - [contact@montmasson.fr](mailto:contact@montmasson.fr)

- **VINCENT TP** – Entreprise en charge des travaux

300 Route de Brénod – 01110 CHAMPDOR-CORCELLES – 04.74.36.02.12 - [vincent@vincenttp.com](mailto:vincent@vincenttp.com)

- **SNTP** – Entreprise en charge des travaux

2 Rue des Narcisses – 01460 MONTREAL-LA-CLUSE – 04 74 76 06 53 - [contact@sntptp.fr](mailto:contact@sntptp.fr)

Vous remerciant par avance de votre compréhension et restant à votre disposition,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

La direction du service Eau et Assainissement